

Déclaration commune au CTPM du mercredi 5 juin 2008

Les organisations FAEN, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION, CGT-EDUCATION, SUD-EDUCATION, dénoncent la méthode employée par le gouvernement qui consiste à présenter la mise en place du droit d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires comme seule réponse à la mobilisation des enseignants, parents, lycéens, étudiants, militants des mouvements pédagogiques et des associations complémentaires de l'école, pour défendre le droit à une éducation de qualité pour tous.

Elles constatent que la consultation du Conseil technique paritaire ministériel constitue une véritable parodie de dialogue social, puisque le projet a été présenté dès le 26 mai au Conseil d'Etat sans consultation des partenaires sociaux.

Si les organisations sont prêtes à discuter dans le cadre d'un véritable dialogue social, elles sont totalement opposées à la mise en place d'une déclaration individuelle des enseignants grévistes 48 heures avant la date d'une journée de grève.

De plus, le projet de loi introduit un dispositif de « négociation préalable » qui restreint davantage encore l'exercice du droit de grève des enseignants. Cette mesure est sans rapport avec la mise en place d'un service d'accueil.

Elles rappellent que les enseignants des écoles prennent systématiquement le soin d'avertir les parents d'élèves en cas de mouvement social pour que ceux-ci puissent anticiper les difficultés de garde d'enfants.

En se déchargeant une nouvelle fois sur les collectivités locales, ce dispositif correspond à un dévoiement de la mission première de l'école qui est de fournir un enseignement et non une garderie.

Les organisations syndicales signataires de ce texte représentent l'écrasante majorité des personnels du ministère de l'Education Nationale. Elles vous demandent, avec solennité, de renoncer au projet de loi annoncé et exigent dans l'esprit du relevé de conclusions du protocole social, une concertation approfondie avec l'ensemble des organisations représentatives